

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

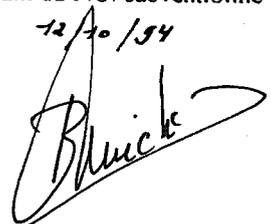
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

- 1. La présente demande émane du :
 - (1) Pouvoir organisateur (2)
 - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française MICHEZ ROLAND (2) et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination Inst. d'Enq. de Pr. Soc. de la C.F. (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
 adresse complète 84, rue de BOUSSU ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
1370 DOUR (2)
 n° de matricule 5.099.004 (2)
 n° de téléphone 065/652444 (2)

12/10/94


- 2. Transmis en date du 14 OCT. 1994 (3) par le réseau :
 - (1) Communauté française
 - (1) Provincial et communal
 - (1) Libre - confessionnel
 - (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 48 41 01 021 W1

Formation complémentaire
d'agents tertiaires (2)
(convention)

- 4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)
- 5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)
- 6. Classement de l'unité de formation :
 - (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
 degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)
 - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court (2)
 - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long (2)
- 7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
 Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 4 page(s) (2)
- 9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Bâter les mentions inutiles ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent
 (4) Réserve à l'Administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 984101V21W1

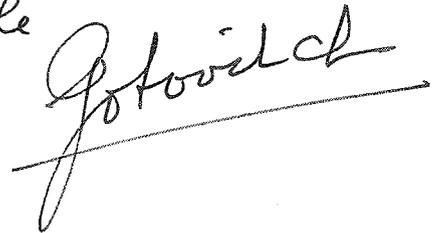
Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours (2) | classement des cours (5) | code U (6) | nombre de périodes (7) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------|---------------------------|
| 1) Droit | CT | B | 10 |
| 2) Introduction à la criminologie et à la sociologie de l'Administration de la Justice pénale | CT | B | 10 |
| 3) Psycho-pédagogie | CT | B | 10 |
| 4) Psycho-sociologie des catégories de populations détenues particulièrement marginalisées | CT | B | 10 |
| 2. Part d'autonomie | | V | 10 |
| Total des périodes | | | 200 |

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable



28-10-1994

avis favorable à condition
de modifier le classement de
cours, ils sont tous cours
techniques


21-10-1994

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date : 18 NOV. 1994

Signature :


ADMINISTRATEUR
PÉDAGOGIQUE

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(4) Réserve à l'administration

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

(7) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Formation complémentaire d'agents pénitentiaires (convention)

Finalités générales

Conformément à l'article 7, & 1er et 2ème du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation permettra de:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation a pour objectif de rendre l'étudiant capable de:

1. Développer une conscientisation des pratiques mais aussi des savoirs et des savoir-être, des "savoir-être avec" en ce qui concerne les relations avec les collègues, les supérieurs, les détenus, le personnel administratif, les membres de l'U.T.O. (Unité d'orientation et de traitement) en tenant compte des arrière-plans psychologiques sociaux et médicaux.
2. Enrichir les pratiques des agents pénitentiaires en tant qu'intervenants de première ligne dans le politique d'accompagnement et de réinsertion des détenus.
3. Arriver à renforcer l'autonomie des agents pénitentiaires dans leurs pratiques quotidiennes.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Formation complémentaire d'agents pénitentiaires (convention)

L'étudiant doit faire preuve qu'il maîtrise les capacités préalables suivantes:

Une épreuve d'admission sera organisée et vérifiera que les capacités suivantes sont effectivement acquises:

- * manier la langue française (vocabulaire de base);
- * rechercher des documents (bibliothèque, revues,...);
- * identifier la nature d'un document simple;
- * utiliser des documents (atlas, index,...);
- * reconnaître les éléments d'une information;
- * isoler les éléments d'un document en relation avec un problème d'actualité donné;
- * comprendre le sens d'une information explicite simple et la transposer dans un autre langage.

TITRE QUI EN TIEN T LIEU:

Certificat d'enseignement secondaire inférieur délivré soit par l'enseignement général, soit par l'enseignement technique, soit par l'enseignement de Promotion Sociale, soit par un jury de la Communauté Française.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES ET LE REGROUPEMENT

Formation complémentaire d'agents pénitentiaires (convention)

"AUCUNE RECOMMANDATION PARTICULIERE"

PROGRAMME

Formation complémentaire d'agents pénitentiaires (convention)

1) Droit

L'élève devra être capable de:

- définir ce qu'est le droit et le restituer par rapport à la morale et la religion;
- identifier et examiner les sources du droit.
- Décrire le rôle de l'administration pénitentiaire au cours de l'exécution de la peine.
- Retracer l'évolution du système pénitentiaire au cours de ces vingt dernières années.
- Rappeler les décisions des cours et des tribunaux en matière d'exécution des peines.
- Exposer les droits des surveillants et leur statut syndical ainsi que leur rôle en tant que garants des droits de l'homme.
- Exposer sept principes fondamentaux concernant les droits des détenus contenus dans la convention européenne des droits de l'homme.
- Débattre des principes éthiques et déontologiques sous-jacents à la profession de surveillant.
- Identifier les règles minimales respectueuses de ce droit, ce compris également dans les régimes cellulaires stricts.
- Débattre des applications du droit à la différence en milieu carcéral, en illustrant cette problématique concernant les jeunes délinquants et les migrants.
- Rappeler les droits des victimes.

II. INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE ET A LA SOCIOLOGIE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE.

L'élève devra être capable de:

- expliquer l'évolution d'une criminologie du passage à l'acte vers une criminologie de la réaction sociale;
- définir une criminologie de la réaction sociale;
- analyser:
 - le mode de fonctionnement du système pénal comme un système de sélection et de ventilation (examiner les trajectoires au sein du système pénal);
 - la réaction sociale diffuse et organisée;
 - les mécanismes de la responsabilité: visibilité et renvoi;
 - le système de lecture des situations problématiques par la justice pénale: la reconstruction d'objet;
 - l'emboîtement successif des décisions: police - parquet - juge d'instruction - juge du fond acquittement ou condamnation (sursis, amende, prison,...);
- expliquer les surreprésentations de certaines catégories de population (jeunes, hommes, couches sociales défavorisées, étrangers) dans les prisons comme effet du fonctionnement de la justice pénale;
- aborder et interpréter les statistiques criminelles et pénitentiaires;
- étudier les fonctions de la prison et surtout l'usage qui en est fait;
- exposer et débattre des théories de la peine et de leurs critiques;
- introduire à quelques théories explicatives de la criminalité et au concept de la criminalisation (primaire et secondaire);
- envisager le sens et le non-sens des comparaisons "délinquants - non délinquants" pour comprendre la population carcérale;
- redéfinir des concepts tels que: dangerosité, traitement, incapacitation, resocialisation, rééducation, réinsertion, etc... ;
- rappeler les travaux sur la prison comme institution totalitaire pour en extraire les enseignements utiles à la compréhension des détenus et de leur mode d'adaptation.

III. PSYCHO-PEDAGOGIE

L'élève devra être capable de:

1. définir le profil du détenu moyen, à savoir:
 - Identifier le profil des personnes condamnées. Débattre des raisons pour lesquelles elles peuvent l'être et les conséquences pragmatiques de ces condamnations.
 - Différencier les populations à haut risque pénal des contentieux à haut risque pénal.
 - Analyser les déterminants socio-culturels, économiques, familiaux, pédagogiques, professionnels jalonnant la trajectoire d'un détenu moyen.
 - Décrire le profil intellectuel et psychologique de celui-ci.

2. d'analyse des effets psycho-pathologiques de la vie carcérale sur les détenus, à savoir:
 - Débattre et répertorier les troubles de la personnalité, les modifications psychologiques et les troubles psychosomatiques conséquents.

3. d'envisager les modes d'adaptation à la vie carcérale, à savoir:
 - Analyser les différentes stratégies utilisées.
 - Conscientiser les participants à la notion de "prisonnérification" et plus spécifiquement à l'assimilation à la contreculture carcérale par l'adoption de rôles sociaux particuliers.

4. de comprendre les difficultés de communication et les difficultés relationnelles détenus-surveillants, à savoir:
 - Développer une meilleure connaissance mutuelle chez les différents acteurs en contact avec les détenus.
 - Transcrire une situation vécue en rapport écrit.

IV. PSYCHO-SOCIOLOGIE DES CATEGORIES DE POPULATIONS DETENUES PARTICULIEREMENT MARGINALISEES

L'élève devra être capable de:

- inventorer les problèmes particuliers posés par la détention de détenus de nationalité étrangère (communication, isolement, angoisse devant une décision probable d'expulsion, conflits juridiques, sociaux, culturels, religieux, raciaux, etc...);
- débattre des méthodes qui permettent de résoudre ces problèmes;
- aborder des problèmes particuliers posés par la détention de détenus en mauvaise santé (maladies contagieuses, précautions d'hygiène, distribution des médicaments, mise à l'isolement et constitution de ghettos, etc...);
- examiner la spécificité de la relation clinique en milieu pénitentiaire;
- évoquer les risques suicidaires en prison;
- débattre des problèmes rencontrés en prison par les auteurs de délits sexuels ou de maltraitance d'enfants et débattre des solutions à mettre en place pour y faire face;
- déconstruire la catégorie "toxicomanes" en distinguant le toxicomane dépendant du simple consommateur;
- distinguer les approches différentes qui doivent prévaloir dans les deux cas;
- écouter les différents problèmes que rencontrent les surveillants en raison de la présence en prison de ces catégories de détenus;
- examiner les possibilités et les limites de diverses réactions possibles: test d'urine, sections "sans drogue", sanctions disciplinaires spécifiques, etc...;
- aborder les difficultés rencontrées par les trafics et règlements de compte liés à la circulation des produits stupéfiants;
- débattre des attitudes à adopter et des pratiques à promouvoir pour faire face à ces situations.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Formation complémentaire d'agents pénitentiaires (convention)

Pour atteindre le niveau de réussite, l'agent doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérées, à savoir:

- * construire une synthèse des divers éléments théoriques des problématiques abordées;
- * démontrer une capacité d'application de la théorie à divers cas particuliers;
- * démontrer une capacité dans la résolution des problèmes posés par les cas particuliers;
- * démontrer une capacité dans la retranscription objective et synthétisée des faits concrets vécus.

Remarque:

La formation sera basée, d'une part, sur une évaluation formative et continue et, d'autre part contrôlée par une épreuve finale.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

| |
|----------------------------------------------------------------------|
| Formation complémentaire d'agents pénitentiaires (convention) |
|----------------------------------------------------------------------|

Les chargés de cours seront des experts compétents dans les différents domaines envisagés et ayant une expérience pratique dans le milieu pénitentiaire.